

**PARRAINEZ
VOS AMIS ET
GAGNEZ
DE NOMBREUX
CADEAUX**

Devenez client ambassadeur d'EVASOL et gagnez des cadeaux exceptionnels pour chaque parrainage :

- 1 parrainage = gain d'une valeur de 200€
- 2 parrainages = gain d'une valeur de 400€
- 3 parrainages = gain d'une valeur de 600€

pour **1** parrainage



GPS TOMTOM
VIA 120 EUROPE
ECRAN 11cm



NESPRESSO MAGIMIX
CITIC



CONSOLE DE JEUX
NINTENDO WII NOIRE
+ WII SPORT + RESORT



COFFRET BIEN-ÊTRE
SMARTBOX



APPAREIL PHOTO
NUMÉRIQUE COMPACT
PANASONIC TZ
12 MILLIONS DE PIXELS

evasolbox



SUIVI DE PRODUCTION
PHOTOVOLTAÏQUE
ET TNT INTÉGRÉ



FRITEUSE SEB
ACTIFRY



EXTENSION DE
GARANTIE
ONDULEUR A 10 ANS



LECTEUR DVD PORTABLE
PHILIPS 2 ÉCRANS 18cm
FIXATION TOITURE

pour **2** parrainages



NETBOOK SONY
1,8Ghz



APPLE IPOD
TOUCH 64



APPAREIL PHOTO REFLEX
NUMÉRIQUE CANON
10 MILLIONS DE PIXEL



FOUR A MICRO-ONDES
WHIRPOOL COMBINÉ GRIL
+ CHALEUR TOURNANTE



ASPI-ROBOT
IROBOT 385



ROBOT COMBINÉ
KENWOOD KMX60 BLANC
+ KIT



COFFRET
SÉJOUR ROMANTIQUE
SMARTBOX



LECTEUR DVD
BLUERAY
LG HR500



TELEVISION LED
PHILIPS 32"



TABLE À REPASSER
EUROFLEX

pour **3** parrainages



ALARME MAISON
SECURITAS DIRECT
2 MOIS D'ABONNEMENT



TELEVISEUR LCD
SAMSUNG 32"



LAVE-LINGE FRONTAL
SIEMENS 4,5KG



CUISINIÈRE GAZ/CHARBON
WEBER SPIRIT
CLASSIC E130



CAMESCOPE
SONY HANDYCAM



TABLETTE MULTIMEDIA
APPLE IPAD 32GO



RÊVES ET DÉLICES
SMARTBOX
(SÉJOUR DANS
UN HÔTEL 4 OU 5*)



NETTOYEUR VAPEUR
POLTI AS 705 LECOASPIRA



CAVE À VIN
CLIMADIFF
capacité 142 bout.
(livré vide)



Déjà plus de 10 000 clients ont choisi **evasol**
Solutions d'économies d'énergie

REGLEMENT : Offre valable sur tous les contacts transmis par un CLIENT EVASOL et qui donnent lieu à une ou des ventes signées. Le paiement des gains se fera au solde de la commande ou du des filleuls, et sous réserve de validation et toutes les formalités administratives, techniques et financières. EVASOL se réserve le droit de modifier les cadeaux figurant sur le catalogue. EVASOL se dégage de toute responsabilité en cas de rupture de stock d'un cadeau choisi par le client. Dans ce cas, le Parrain accepte expressément le remplacement par un cadeau de la même valeur. Retrouvez tous les détails concernant les lots proposés et le règlement du parrainage sur simple demande auprès du service clients : Tél : 0 810 03 30 30 (prix d'un appel local).

EVASOL

CONDITIONS GENERALES DE L'ADHESION AU CLUB « CLIENT AMBASSADEUR »

Article 1 : Objet

Le présent contrat a pour objet de définir les conditions générales de l'adhésion au Club CLIENT AMBASSADEUR, pour le CLIENT AMBASSADEUR et pour EVASOL. L'adhésion au Club CLIENT AMBASSADEUR est réservée aux clients d'EVASOL ayant à leur domicile un équipement EVASOL.

Article 2 : Les avantages de l'adhésion au Club CLIENT AMBASSADEUR

2.1. L'adhésion au Club CLIENT AMBASSADEUR offre la possibilité au CLIENT AMBASSADEUR de parrainer des amis, proches, et membres de sa famille auprès de la société EVASOL, pour la vente et l'installation d'équipements EVASOL.

Le CLIENT AMBASSADEUR recevra des cadeaux ou des chèques-cadeaux d'une valeur de 200 € (enseignes partenaires : Darty, Smartbox, ...), pour chaque parrainage apporté et validé par EVASOL.

Le parrainage est considéré comme validé si toutes les conditions suivantes sont réunies :

- L'envoi par le CLIENT AMBASSADEUR à EVASOL des coordonnées complètes du filleul, par e-mail (contact@evasol.fr) ou par courrier (EVASOL – 1111 chemin de la Bruyère – ZAC du Sans Souci – 69578 Limonest Cedex) ou par téléphone (0810 03 30 30 ou 04 37 46 03 00), afin qu'EVASOL puisse associer le nom de ce filleul à celui du CLIENT AMBASSADEUR.
- La conclusion d'une commande ferme et définitive d'un équipement EVASOL par le Filleul, dans le délai de 18 mois suivant l'envoi des coordonnées du filleul par le CLIENT AMBASSADEUR. Les chèques-cadeaux ou cadeaux sont envoyés par EVASOL au CLIENT AMBASSADEUR dans le mois qui suit le paiement du solde de la facture par le filleul.

2.2. Le CLIENT AMBASSADEUR reçoit régulièrement des informations de la part d'EVASOL sur les économies d'énergie ou l'amélioration de l'habitat.

Article 3 : Les engagements optionnels de l'adhésion au CLUB AMBASSADEUR

L'adhésion au Club CLIENT AMBASSADEUR offre la possibilité au CLIENT AMBASSADEUR, en option, de participer à la sensibilisation de chacun aux économies d'énergie ou à l'amélioration de l'habitat, en faisant part de son expérience personnelle des équipements EVASOL.

- Le CLIENT AMBASSADEUR accepte de présenter occasionnellement et selon ses disponibilités son équipement à des prospects d'EVASOL, en présence d'un représentant d'EVASOL. Les frais éventuellement causés au CLIENT AMBASSADEUR par ces visites sont pris en charge par la société EVASOL.
- Le CLIENT AMBASSADEUR accepte qu'EVASOL publie son témoignage de satisfaction sur les sites web et/ou sur les supports commerciaux et publicitaires d'EVASOL. Les témoignages ne comportent que l'indication du prénom, de l'âge et du département de domicile du CLIENT AMBASSADEUR.
- Le CLIENT AMBASSADEUR accepte qu'EVASOL utilise son image et celle de son équipement, dans le cadre des actions de communication et/ou de publicité à réaliser par EVASOL et ce, en vue du développement de l'activité liée aux équipements d'amélioration de l'habitat.

De convention expresse entre les parties, la présente autorisation implique le droit pour EVASOL, pendant la durée de la présente convention :

- De photographier ou filmer le CLIENT AMBASSADEUR et son équipement ;
- D'adapter les séquences d'images et/ou prises de vues du CLIENT AMBASSADEUR et de son équipement, le CLIENT AMBASSADEUR autorisant EVASOL à retoucher ces images (recadrage...),
- D'enregistrer, de reproduire, de représenter, d'exposer et de diffuser tout ou partie des images du CLIENT AMBASSADEUR et de son équipement, sur tous les supports commerciaux et publicitaires d'EVASOL et notamment sur son site WEB.

De convention expresse entre les Parties, le droit d'utilisation de l'Image du CLIENT AMBASSADEUR et de son équipement, comprend également celui de citer son prénom, son âge, sa profession et son département.

Article 4 : Durée et résiliation

La présente adhésion au CLUB AMBASSADEUR est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature par les Parties. Elle peut être renouvelée par tacite reconduction, par période d'un an, sauf résiliation par lettre recommandée par l'une ou l'autre des parties moyennant un préavis de trois mois avant la date anniversaire.

Les ventes conclues par EVASOL avec les filleuls transmis par le CLIENT AMBASSADEUR, dans un délai de trois mois après l'expiration de la présente convention, donneront droit à l'attribution au CLIENT AMBASSADEUR de ses chèques-cadeaux ou cadeaux, sous les conditions et les modalités définies à l'article 2.1, pendant les 3 mois qui suivront l'expiration de la présente convention.

Article 5 : Dispositions particulières

Il est expressément convenu que le CLIENT AMBASSADEUR n'a aucun pouvoir de représentation. Par conséquent, il n'a ni le droit, ni le pouvoir, ni l'obligation de conclure aucun type de contrat au nom et/ou pour le compte d'EVASOL ou toute autre société du Groupe.

Les parties s'engagent mutuellement à exécuter de bonne foi la présente convention. A ce titre, elles s'engagent notamment à en conserver la confidentialité.

Article 6 : Loi applicable

La présente convention est exclusivement régie par le droit français.